

CADRE DE RÉFÉRENCE
2022-2023

**APPEL DE
PROJETS**
Par et pour les
jeunes

Une jeunesse
engagée pour
Montréal

Montréal 



Cadre de référence 2022-2023

Changer Montréal pour le mieux! _____	<u>03</u>
Quel est l'objectif de cet appel de projets ? _____	<u>03</u>
Quel est le financement du programme Par et pour les jeunes ? _____	<u>04</u>
Quelle est la date limite pour postuler ? _____	<u>04</u>
Comment présenter un projet Par et Pour les jeunes ? _____	<u>04</u>
Choisir un objectif avec les jeunes _____	<u>05</u>
Critères d'admissibilité et modalités de financement _____	<u>07</u>
Admissibilité des organismes communautaires _____	<u>07</u>
Admissibilité des projets _____	<u>07</u>
Admissibilité des dépenses _____	<u>08</u>
Dépenses non admissibles _____	<u>08</u>
Processus décisionnel et reddition de comptes _____	<u>09</u>
Comment les projets retenus sont-ils sélectionnés ? _____	<u>09</u>
Sélection des projets par un jury _____	<u>09</u>
Responsabilités _____	<u>11</u>
Dépôt d'une demande _____	<u>11</u>
Annexe 1- Boîte à outils _____	<u>15</u>
Annexe 2- Intégrer l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) à son projet _____	<u>16</u>
Annexe 3- Exemples de projets selon les trois objectifs _____	<u>17</u>
Annexe 4- Quelques idées pour soutenir les jeunes qui souhaitent développer un projet. _____	<u>18</u>
Annexe 5- Processus de dépôt de projets par et pour les jeunes _____	<u>19</u>

1. Changer Montréal pour le mieux!

Votre organisme communautaire intervient auprès des jeunes de moins de 30 ans ? Vous aimeriez travailler avec eux pour construire leur Montréal idéal, pour améliorer la vie dans leur quartier où celle de leur arrondissement? La Ville de Montréal vous invite à mobiliser vos jeunes et à prendre part au projet Par et pour les jeunes.

Par et pour les jeunes est un appel de projets du [Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal](#). Ce programme cherche à appuyer des initiatives de jeunes Montréalais et Montréalaises visant à contrer l'injustice, les discriminations et la violence. [La Ville s'est engagée](#) à poser des gestes concrets, en collaboration avec des jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent s'impliquer pour comprendre et prévenir ces problèmes urbains qui créent un fort sentiment d'iniquité et d'insécurité dans la population.

Ce document est un guide pour aider les organismes communautaires à répondre à l'appel de projets. Vous y trouverez les objectifs ainsi que l'ensemble des modalités à respecter pour participer.

2. Quel est l'objectif de cet appel de projets ?

La Ville souhaite travailler avec les jeunes et les organismes communautaires pour provoquer des changements positifs et favoriser le développement d'un écosystème durable, inclusif et sécuritaire.

Quel est le financement du programme Par et pour les jeunes ?

Par et pour les jeunes est un programme de 1 430 000\$ financé par la Ville de Montréal via le fonds jeunesse de 2 M\$ [annoncé](#) par la mairesse le 31 mars 2022. Le financement nécessaire à la réalisation des projets sera attribué à des organismes communautaires qui œuvreront de concert avec les jeunes.

Vous êtes invité à déposer les projets développés avec les jeunes dans le cadre de deux périodes de dépôt de projet, l'une de 800 000\$ en 2022 et une seconde de 630 000\$ à l'été 2023. La sélection des projets est régie par des modalités précises détaillées plus loin.

Quelle est la date limite pour postuler ?

Vous pourrez soumettre une proposition jusqu'au 30 novembre 2022. Les projets choisis doivent se dérouler du 1er janvier 2023 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2023.

Comment présenter un projet Par et Pour les jeunes ?

Pour être éligible, vous devrez démontrer que les jeunes sont au cœur de la conception et de la réalisation du projet soumis par votre organisme. De plus, vous devrez démontrer l'impact positif du projet pour les jeunes.

Les projets doivent être soumis par des organismes communautaires sur la [plateforme de gestion et suivi des subventions \(GSS\)](#) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal. Vous pouvez sélectionner l'appel de projets suivant : « APPEL DE PROJETS - Par et Pour les jeunes - 2022-2023 ».

Les jeunes qui souhaitent créer un projet sont encouragés à contacter les organismes communautaires de leurs quartiers via le [site d'arrondissement.com](http://site.d'arrondissement.com) et du [211](#).



3. Choisir un objectif avec les jeunes

Les projets doivent s'inscrire dans un des trois objectifs ci-dessous. Encouragez les jeunes à s'inspirer de l'un d'eux pour développer une idée ou une initiative qui correspond à ce dont ils rêvent pour Montréal et pour créer un changement durable dans leur communauté.

Les trois objectifs :

- **Montréal, ville démocratique**
- **Montréal, ville d'opportunités**
- **Montréal, ville sécuritaire**

Chacun de ces volets reconnaît l'importance de créer un environnement et des conditions essentielles pour améliorer la qualité de vie des jeunes et favoriser un parcours, sans discriminations ou violence.

Ville démocratique

le respect des droits fondamentaux, la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques sont importants pour les jeunes de votre organisme communautaire? Ils peuvent proposer et partager leurs idées de projets pour :

1. Promouvoir l'équité et la justice sociale à travers l'éducation et la sensibilisation aux droits de la personne.
2. Développer leur engagement et leur participation civique
3. Agir contre le racisme et les discriminations systémiques

Exemples de projets : Activités de micro-ouvert, espace de discussion, théâtre de rue et d'improvisation, développement de documentaires, de podcast ou de création artistiques.

Ville d'opportunités:

Les jeunes de votre organisme communautaire ont envie d'agir pour favoriser la création d'espaces par et pour les jeunes ? Assistez-les pour qu'ils développent un projet pour :

1. Développer des activités culturelles, sportives ou de loisirs accessibles et inclusives. Ces activités promeuvent la participation des jeunes dans leur communauté et le dialogue.

Exemples de projets : Activité artistique, culinaire ou sportive. Sorties exploratoires dans ton quartier et dans la Ville. Matériel pour réaliser une activité, par exemple un jeu de société, un atelier de couture, un atelier de musique, etc.

Ville sécuritaire

Les jeunes de votre organisme communautaire souhaitent s'engager pour co-construire un quartier ou une ville plus sécuritaire et à leur image ? Soutenez-les pour qu'ils créent une action pour :

1. Promouvoir une cohabitation sociale et harmonieuse
2. Développer des activités de sensibilisation contre les violences
3. S'impliquer pour prévenir la violence dans leur milieu de vie

Exemples de projets : Campagne de sensibilisation sur les médias sociaux ou sur le terrain, soutenir les actions contre les violences, actions de solidarité et d'inclusion, dialogue entre les jeunes et adultes.

Besoin d'un coup de pouce pour soutenir les jeunes à élaborer leurs idées ? Consultez l'annexe 3 pour voir les exemples de projets dans chacun des 3 objectifs de l'appel de projets.

4. Critères d'admissibilité et modalités de financement

Faites de vos projets un succès :

Toute demande de soutien financier d'un projet admissible fera l'objet d'une analyse par un comité de sélection. Cette analyse portera sur l'admissibilité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du projet que vous aurez soumis. S'il le juge opportun, le comité de sélection peut recommander une contribution financière différente de celle demandée par votre organisme communautaire.

Admissibilité des organismes communautaires

- La proposition de projet créée par et pour les jeunes doit être soumise par l'entremise d'un organisme communautaire.

Admissibilité des projets

PROJETS ADMISSIBLES

- Le projet s'adresse aux jeunes âgés de moins de 30 ans.
- La valeur du projet ne doit pas excéder 100 000 dollars.
- Le projet peut constituer la suite ou un second volet d'un projet existant offert par votre organisme communautaire.
- Satisfaire aux critères suivants :
 - Répondre au moins à un des objectifs de l'appel de projets (ville démocratique, ville d'opportunité et/ou ville sécuritaire).
 - Présenter une démarche par et pour les jeunes et favoriser la participation des jeunes.
 - Réaliser le projet au plus tard le 31 décembre 2023 pour la première période de dépôt de projets.
 - Respecter les règlements municipaux : le projet doit se déployer en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment celle liée à l'occupation des espaces publics.

- Le projet n'est pas admissible si le montant est de 100 001\$ et plus
- Le projet ne peut pas soutenir le salaire des ressources humaines reliées directement aux activités régulières de votre organisme communautaire.
- Le projet ne peut pas être financé s'il se déroule à l'extérieur de la Ville de Montréal.

PROJETS NON ADMISSIBLES

Admissibilité des dépenses

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation du projet.

- Les **salaires** pour les personnes chargées de projet dans votre organisme communautaire;
- Les **honoraires** pour les personnes liées au projet;
- Les frais de **promotion et de communication** : matériel et outils de communication, conception et impression d'affiches ou de dépliants liés au projet, frais de traduction;
- Les frais de **déplacement** et de **transport**;
- **Reconnaissance** et **prix** pour les **participants**: nourriture, vêtements pour le projet, carte-cadeaux, etc. ;
- L'achat de **matériel essentiel** pour le projet (excluant le matériel pour le fonctionnement de base de votre organisme communautaire);
- La **location de locaux** supplémentaires (autres que ceux déjà en location par votre organisme communautaire), réservés à la réalisation des projets;
- Les **frais administratifs peuvent représenter jusqu'à 10 %** de la valeur du projet pour couvrir les dépenses courantes de votre organisme communautaire (ex. : le loyer, le téléphone, les assurances, le matériel informatique, etc.).

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les dépenses allouées à la réalisation de projets antérieurs;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- Les frais d'immobilisation;
- Salaire aux participants ;
- Les dépenses directement reliées aux activités régulières ou à la mission globale de votre organisme;
- Les dépenses effectuées par d'autres acteurs, notamment en sous-traitance, pour une partie ou la totalité du projet prévu selon les modalités définies à la convention d'aide financière sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ville de Montréal.

Processus décisionnel et reddition de comptes

Comment les projets retenus sont-ils sélectionnés ?

Sélection des projets par un jury

Un comité d'analyse composé de membres issus des milieux institutionnels et communautaires étudiera toutes les demandes admissibles reçues au mois de décembre 2022 pour la première période de dépôt de projets. S'il le juge opportun, le comité de sélection peut recommander une contribution financière différente de celle demandée par votre organisme communautaire pour le projet. Le comité d'analyse évaluera chacun des projets sur la base d'une grille d'analyse présentée ci-dessous.

PRÉSÉLECTION

Admissibilité de l'organisme communautaire

- Être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives
- Être immatriculé au Registraire des entreprises du Québec et être en règle avec celui-ci.
- Avoir une expertise pertinente par rapport au projet déposé.
- Être en règle avec les autres paliers du gouvernement ainsi qu'avec les différents services de la Ville
- Ne pas être en défaut, en vertu de toute loi lui étant applicable.

Admissibilité du projet

- Le projet doit répondre à au moins un des objectifs visés.
- Le projet doit se dérouler dans un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.
- Les dépenses sont directement liées à la réalisation du projet et sont conformes aux critères de l'appel de projets.
- Les activités du projet se font en conformité avec la réglementation en vigueur sur l'occupation de l'espace public à Montréal.

CRITÈRES D'ANALYSE

1| Par et pour les jeunes (25 points)

Le projet émane d'une démarche participative avec les jeunes.	/10
Les jeunes sont au cœur du projet à réaliser	/10
Le projet est conçu de manière à joindre efficacement la population visée dans toute sa diversité	/5

2| Jeunes impliqués dans le projet (25 points)

Le projet permet la participation des jeunes dans un contexte valorisant	/10
Le projet a le potentiel de créer un impact sur les jeunes et sur la communauté: <ul style="list-style-type: none"> • Ville démocratique • Ville d'opportunités • Ville sécuritaire 	/10
L'ADS+ est intégrée au projet et répond à une problématique reconnue et documentée	/5

3| Pertinence et qualité du projet (30 points)

Les activités offertes permettent de répondre aux objectifs de l'appel de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet vise un changement positif et durable 	/10
Le projet démontre des résultats attendus pertinents	/10
Les activités sont réalistes et réalisables (ressources, moyens, temps)	/10

4| Capacité organisationnelle (10 points)

Votre organisme communautaire possède une connaissance des réalités et des besoins de la population visée	/5
Votre organisme communautaire dispose des moyens financiers pour réaliser le projet et démontre une saine gestion financière	/5

5| Planification et budget (10 points)

L'échéancier est réaliste et conforme à la durée du financement (1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)	/5
Le budget proposé est équilibré, réaliste et conséquent aux objectifs visés	/5

/100

Responsabilités

Que se passe-t-il pendant et après le projet ?

À la suite de la sélection des projets, les deux parties (l'organisme et la Ville) signeront une convention pour formaliser les attentes liées au financement. De façon générale, les documents suivants seront attendus pour chacun des projets :

1. Un bilan final faisant le point sur le projet, les actions réalisées, les retombées et les dépenses, qui sera accessible dans l'application de gestion et de suivi des subventions ([GSS](#));
2. Une communication de tout enjeu compromettant la réalisation du projet tel que présenté dans la demande de soutien financier ou signalant les changements à celui-ci.

6 | Dépôt d'une demande

Comment déposer le projet développé par les jeunes?

Dans le cadre de cet appel de projets, la date limite pour soumettre un projet pour la première période de dépôt de projets est le 30 novembre 2022 à 23 h 55. Les projets doivent être soumis sur la [plateforme de gestion et suivi des subventions \(GSS\)](#) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Processus de dépôt de projets Par et pour les jeunes

Pour mieux comprendre le processus de cet appel de projets, nous vous invitons à prendre connaissance de notre visuel ci-dessous.



Processus de dépôt de projets Par et Pour les jeunes

1| INFORMER

oct. | nov. 2022

Les jeunes sont informés de cette opportunité par les organismes communautaires

3| DÉPOSER

30 nov. 2022

Les organismes communautaires déposent les projets des jeunes via l'appel de projet

5| RÉALISER

2023

Les projets se déroulent du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

2| S'EXPRIMER

oct. | nov. 2022

Les jeunes s'expriment et choisissent un objectifs, développent leurs idées et conçoivent un projet

4| SÉLECTIONNER

déc. 2022

Le comité d'analyse de La Ville recommande les projets à financer

Les jeunes sont au cœur de la démarche Par et Pour

Tout au long du processus, mettre en valeur la participation des jeunes et leur rôles :
s'exprimer | co-créeer |
décider | d'agir

Informations générales

- Pour toute demande d'aide technique en lien avec la plateforme GSS :
gss@montreal.ca
- Pour toute demande en lien avec l'appel de projets :
pourlajeunesse@montreal.ca

Séances d'information - Appel de projets

- Deux séances d'information virtuelles sont prévues pour présenter l'appel de projets adressé aux jeunes et aux organismes communautaires :

Automne 2022

- le 19 octobre , de 15h à 16h,
via [Google MEET](#)
- le 24 octobre , de 18h à 19h,
via [Google MEET](#)

Ces séances facultatives offriront plus d'informations sur le processus de l'appel de projets. Notre équipe y assistera pour répondre aux questions des jeunes et des organismes communautaires.

Clinique personnalisée avec un conseiller du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

La Ville vous offre la possibilité de consulter un.e conseiller.ère du SDIS pour répondre à vos questions de façon personnalisée sur le développement de projets potentiels ou quant à des éléments

d'admissibilité. Chaque organisme communautaire pourra rencontrer un conseiller.ère pour une clinique d'au plus 45 minutes lors des périodes de dépôts de projets.

Ces cliniques entièrement facultatives visent à répondre à vos questions de façon personnalisée sur le développement projets potentiels (sans toutefois pouvoir garantir leur sélection). Vous pouvez faire la demande d'un rendez-vous à l'adresse suivante :
pourlajeunesse@montreal.ca

Appelez-nous au 438-863-8673

Vous avez des questions sur le projet ou un besoin de prise de rendez-vous? Un.e conseiller.ère du SDIS répondra à votre demande au 438-863-8673.

Séances d'idéation avec les jeunes



Séances d'idéation avec les jeunes dans les milieux communautaires

Des séances gratuites d'idéation seront offertes aux jeunes de votre organisme communautaire qui souhaitent trouver des idées et transformer ces idées en projets. Cet accompagnement soutiendra votre organisme communautaire lors de la période de dépôt de projets.

Ces séances seront offertes en octobre et en novembre pour la première période de dépôt de projets. Les dates de ses séances seront affichées sous peu via montreal.ca D'ici-là, vous pourrez manifester votre intérêt à l'adresse suivante paretpour@concertationmtl.ca

Séance de formation ADS+

Une séance de formation virtuelle destinée portant sur l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) sera offerte à l'ensemble des organismes communautaires le 20 octobre 2022, de 13 h à 16 h en virtuel.

- Cette séance facultative est limitée à 20 personnes.
- Il faut s'inscrire en écrivant à pourlajeunesse@montreal.ca afin de réserver sa place (un-e seul-e représentant-e par organisme communautaire).

Annexe 1 | Boîte à outils

Voici des ressources pour vous aider à référer les jeunes vers d'autres organismes communautaires près de chez eux :

- Sur le site arrondissement.com ;
 - choisi d'abord la Ville de Montréal ;
 - choisis ton arrondissement
 - sélectionne la catégorie jeunes.
 - Tu trouveras plusieurs organismes jeunesse existants dans ton quartier!
- Sur la page du [Répertoire des organismes sociocommunautaires de l'Île de Montréal](#) sur le site du [211](#).
 - Sélectionne ton arrondissement
 - Sélectionne la catégorie Enfance, jeunesse et famille
 - Selon tes intérêts, choisis l'une des 3 sous-catégories suivantes: Activités récréatives, Centres et soutien pour les jeunes ou Emploi des jeunes.

Système de Gestion des suivis des subventions (GSS)

- Lien vers la [plateforme Gestion et suivi des subventions \(GSS\)](#) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal
- Guide pour le dépôt de projets sur la [plateforme GSS](#)

Plusieurs vidéos explicatives y sont disponibles.

Information administrative sur les processus de la Ville

- [Fichier des fournisseurs de la Ville](#)
- Lien vers [la demande d'adhésion](#) au mode de paiement électronique

L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

- Le [Guide d'introduction ADS+ 101](#)
- [Aide-mémoire ADS+](#)

Annexe 2 | Intégrer l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) à son projet

Afin de prévenir toute forme de discrimination, la Ville vous invite à appliquer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) au moment de la conception et de la mise en œuvre du projet avec les jeunes.

L'analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est un outil d'analyse prenant en compte les réalités et les besoins différenciés des personnes, qu'il s'agisse d'une fille/femme ou d'un garçon/homme, et englobe également la notion d'intersectionnalité, considérant ainsi toutes les personnes qui peuvent subir d'autres formes de discrimination selon leur classe sociale, leur situation de handicap, leur âge, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, etc. Cette approche vise à reconnaître et à agir sur des exclusions qui peuvent se renforcer dans une situation donnée. Son application permet de réaliser les interventions les plus adéquates et inclusives possibles.

Exemples de questions à se poser en ADS+

Dans l'élaboration des activités, interrogez-vous sur la diversité et l'inclusion:

- Est-ce que le projet s'adresse à une ou des catégories de personnes victimes de discrimination?
- Quelles personnes participent au projet, lesquelles ne participent pas ou sont exclues?
- Quelles sont les barrières à leur inclusion?
- Qu'est-ce que votre organisme ou les jeunes qui qui le fréquente pouvez faire pour les inclure?

Comme organisation:

- Avez-vous consulté des personnes visées par votre projet? (filles/femmes, garçons/ hommes, personnes autochtones, personnes issues de l'immigration, personnes des minorités racisées, personnes ayant des limitations fonctionnelles, physiques ou intellectuelles, personnes à faible revenu, etc.)
- Avez-vous consulté des groupes ou des personnes ayant une expertise sur les enjeux que vous abordez?

Annexe 3 | Exemples de projets selon les trois objectifs

Ville démocratique:

Activités de micro-ouvert, espace de discussion, théâtre de rue et d'improvisation, développement de documentaires, de podcast ou de création artistiques.

Ville d'opportunités:

Activité artistique, culinaire ou sportive. Sorties exploratoires dans ton quartier et dans la Ville. Matériel pour réaliser une activité, par exemple un jeu de société, un atelier de couture, un atelier de musique, etc.

Ville sécuritaire:

Campagne de sensibilisation sur les médias sociaux ou sur le terrain, soutenir les actions contre les violences, actions de solidarité et d'inclusion, dialogue entre les jeunes et adultes.

Annexe 4 | Quelques idées pour soutenir les jeunes qui souhaitent développer un projet.



Planifiez :

- **Prévoyez des projets de courte durée, 3-4 mois**, suscitant la mobilisation des jeunes. Les projets peuvent s'échelonner sur une année en fonction des activités proposées.
- **Ciblez la période idéale** pour une participation optimale des jeunes : printemps, été, automne, fin d'année scolaire, rentrée scolaire, etc.
- **Réservez du temps, 1 mois**, pour assister les jeunes à faire la **promotion** de leur projet.



Impliquez et mobilisez les jeunes:

Encouragez les jeunes dans la création et la réalisation de projets qui leurs ressemblent et qui sont inclusifs.



Contribuez à la promotion du projet:

Soutenez les jeunes à promouvoir leurs accomplissements et à prendre la parole dans leurs quartiers. Promouvoir les actions des jeunes en visibilisant les activités que vous avez réalisées ensemble dans la communauté.

Annexe 5 | Processus de dépôt de projets par et pour les jeunes

1| S'informer et informer les jeunes

Les organismes communautaires s'informent, relaient l'information et mobilisent les jeunes à l'égard de cette opportunité.

2| Amener les jeunes à s'exprimer et à concevoir un projet

À partir des besoins et des aspirations exprimées, un choix d'au moins un objectif (Ville Démocratique, Ville d'opportunités ou Ville sécuritaire) est fait.

3| Proposer les projets des jeunes à l'automne 2022 ou à l'été 2023

Les organismes communautaires soutiennent les jeunes dans l'élaboration d'un projet à déposer via la plateforme de gestion et de suivi des subventions ([GSS](#)) jusqu'au 30 novembre 2022 à 23h55 pour la première période de dépôt de projets.

Dans la section Résumé du projet sur [GSS](#), rendre visible les activités réalisées précédemment auprès de jeunes pour les amener à s'exprimer, à choisir un axe d'intervention et à concevoir un projet.

Dans la section activités du [GSS](#), préciser les rôles que les jeunes joueront pour être au cœur de la réalisation du projet en 2023.

Pour décrire l'implication des jeunes, vous pouvez vous référer aux actions suivantes:

Ces verbes d'action sont tirés de l'échelle de participation publique de la Ville de Montréal. Ils permettent d'évaluer le pouvoir d'influence des jeunes dans une démarche.

- S'exprimer: Expression des idées et des préoccupations des jeunes;
- Co-crée: Co-Création des activités par les jeunes;
- Décider: Décision des activités par les jeunes;
- Agir: Réalisation des activités par les jeunes.

Annexe 5 | Processus de dépôt de projets par et pour les jeunes

4| Sélection des projets par la Ville

La ville fera une pré-analyse des projets en fonction de leur admissibilité. Un jury analysera les projets admissibles en fonction de la grille d'analyse présentée précédemment. Les projets retenus par le comité d'analyse seront recommandés pour un financement de la Ville.

5| Réalisation des projets par et pour les jeunes

Les organismes communautaires accompagnent les jeunes à mettre en œuvre le projet retenu.